



Guide et fiches :
Prévention des risques professionnels

2. Réalisation et mise à jour de l'évaluation des risques et du plan d'actions



Guide 2 : réalisation et mise à jour de l'évaluation des risques et du plan d'actions



Objectif :

S'assurer que l'évaluation des risques professionnels (EVRP) est structurée et mise à jour régulièrement. Celle-ci devra alimenter un plan d'action permettant un pilotage d'axes d'amélioration.



De quoi parle-t-on ?

L'évaluation des risques professionnels (EVRP) est une démarche permettant d'identifier les risques auxquels sont soumis les salariés d'une entreprise. Cette démarche est effectuée en vue de mettre en place des actions de

préventions couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. Les résultats de cette évaluation sont formalisés dans un "document unique" (DUER).



Pourquoi réaliser une EVRP ?

Enjeux juridique

« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède », en application de l'article R.4121-1 et L.4121-3 du Code du travail.

L'absence de formalisation des résultats de l'évaluation des risques dans un « document unique » est passible d'une amende de 1500 euros (doublée en cas de récidive)

Enjeux financier et humains

Les bénéfices d'une démarche d'EVRP menée de manière participative sont :

- Renforcement du dialogue social par l'implication des salariés, lors de travaux en groupe.
- Amélioration des conditions de vie au travail suite à la mise en œuvre des plans d'action.

Cela impacte à terme l'image de l'entreprise et attractivité (lors de l'embauche de salarié, lors de réponse à des appels d'offre client...).

- En agissant sur les conditions de travail, on réduit les coûts des AT/MP et on agit sur les causes de la casse matérielle/véhicule.



Comment réaliser une EVRP ?

Une méthodologie projet :

- Identifier les risques : un inventaire des risques identifiés chaque unité de travail de chaque entreprise ou établissement
- Classer les risques : l'évaluation des risques permet de repérer les risques importants de l'entreprise.
- Proposer des actions de préventions : élaborer un plan d'action.
- Mettre à jour cet inventaire : suivi et mise à jour du document unique, chaque année, les évolutions impactant l'activité, nouvel environnement...

L'évaluation des risques est le processus par lequel :

- On détermine les dangers et les facteurs de risque qui peuvent causer un préjudice.
- On analyse et évalue le risque associé au danger.
- On détermine des moyens adéquats pour éliminer le danger ou pour maîtriser le risque lorsque le danger ne peut pas être éliminé (maîtrise du risque).

Guide 2 : réalisation et mise à jour de l'évaluation des risques et du plan d'actions

? Qu'est-ce qu'un danger et un risque ?

Danger :



- Un danger est toute source potentielle de dommage, de préjudice ou d'effet nocif à l'égard d'une chose ou d'une personne.
- Y'a-t-il une situation ou un objet qui peut causer un accident ?

Risque :



- La probabilité qu'une personne subisse un préjudice ou des effets nocifs pour sa santé en cas d'exposition à un danger.
- Qu'est-ce qu'il pourrait arriver aux salariés (chute, collision...) ?

Probabilité d'occurrence :

- Pour l'appréciation du risque, cela signifie la possibilité qu'un événement ou un incident se produise (échelle de temps notion de fréquence).
- Quelles sont les chances pour que cela se produise ?

Dommage :



- Cela correspond à tous les effets nocifs pour la santé : les préjudices corporels, les maladies, etc.
- Quelles seraient les conséquences du dommage sur les personnes ?

Le danger	Le risque	Le dommage	Probabilité d'occurrence	
				On peut évaluer le dommage avec plus ou moins de gravité.
Un trou dans le bitume	Une chute de plain-pied	une entorse	Fréquence de la situation	

Qu'est-ce que le Plan d'action de prévention (PAP) ?

Le PAP permet de planifier les actions de prévention : techniques, humaines, organisationnelles permettant d'agir sur les situations de travail à risques.



Pour plus d'informations :

Site www.INRS.fr dossier Évaluation des risques professionnels

ED 887 : Évaluation des risques professionnels : Questions-réponses sur le document unique - INRS

ED 840 : Évaluation des risques professionnels : Aide au repérage des risques pour les PME-PMI - INRS

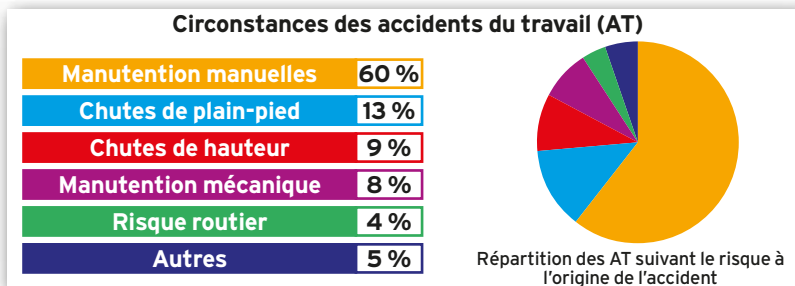
ED 6095 : Transports routiers de marchandises : Guide pour l'évaluation des risques professionnels - INRS



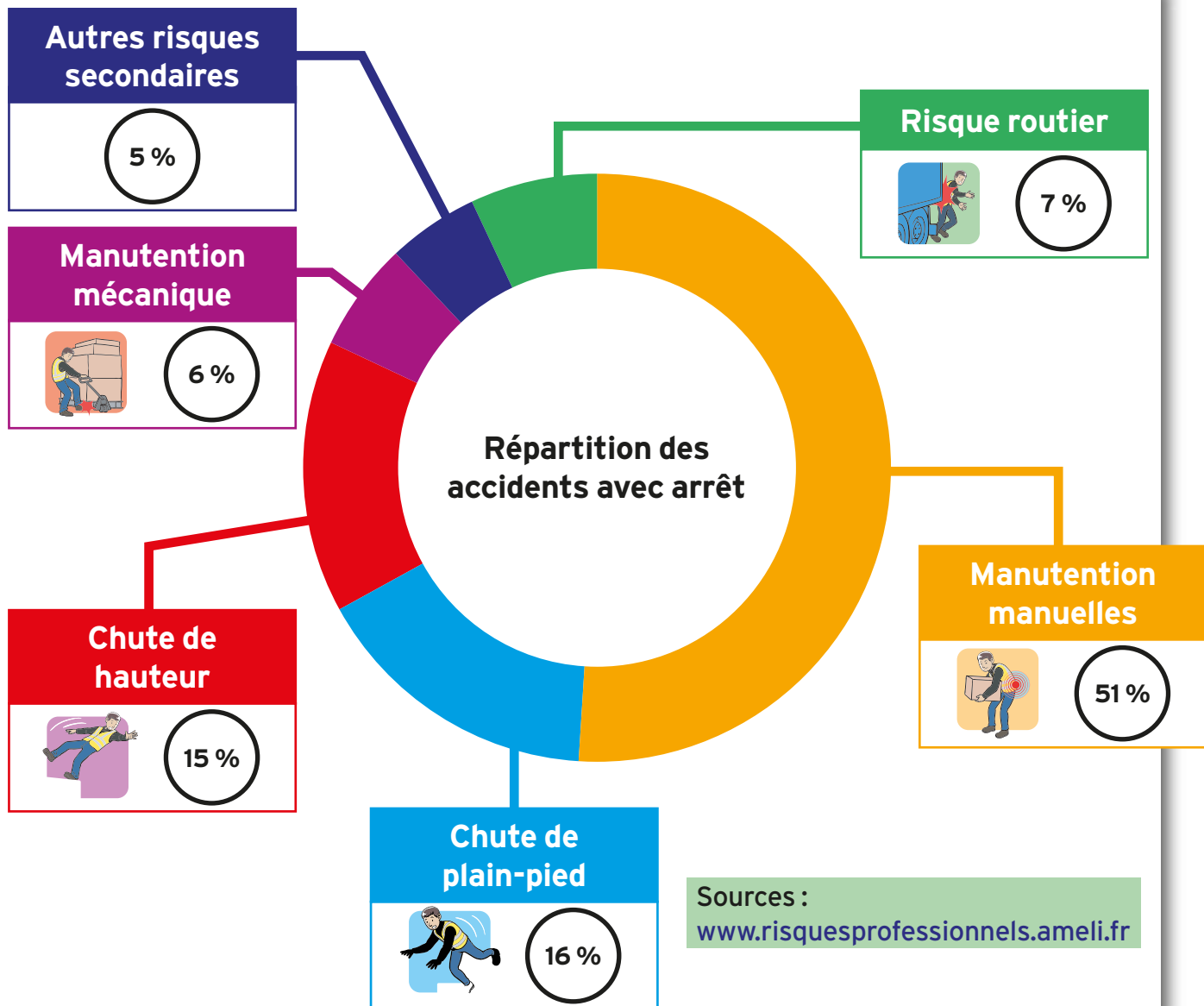
Guide 2 : réalisation et mise à jour de l'évaluation des risques et du plan d'actions

? Quels sont les risques professionnels dans la branche transport et logistique ?

L'INRS répertorie 17 catégories de risques professionnels qui vous permettent d'évaluer et classer vos risques



Les principaux risques identifiés pour les activités de conducteur de transport de marchandises





Guide 2 : réalisation et mise à jour de l'évaluation des risques et du plan d'actions

? Par où commencer ?

De l'organisation



Qui va contribuer à ce projet ? Et quel en sera le responsable ? Quels salariés peut-on mobiliser ? A-t-on associé le médecin du travail et son contrôleur CARSAT ?



Quoi : Quels sont les risques principaux de l'entreprise ? Quelles sont les causes d'arrêt ou d'accident ?



Où : Quels sont les clients principaux ? Chez quels clients y-a-t-il des situations à risques ?



Quand : Quel planning d'avancement peut on envisager ? La personne en charge du projet a-t-elle du temps à y consacrer ? (nombre de jours par mois et échéance raisonnable).



Comment : Quels outils/ressources va-t-on utiliser ? Quelle méthodologie utilise-t-on ?



Combien : A-t-on un budget dédié à la prévention ? A-t-on besoin d'une aide financière ? (subventions CARSAT).



Pourquoi : Quels sont les enjeux dans l'entreprise ? Quels résultats vise-t-on ? (obligations réglementaires, fidélisation salarié, coût arrêt...).

De la communication interne



Qui : Le responsable de l'entreprise doit communiquer auprès des salariés sur les objectifs et enjeux.



Comment : Par de l'affichage, une note en interne et réunion collective.

Des compétences



Une formation en prévention des risques est recommandée.



Je souhaite	Je consulte
Mettre en place une démarche structurée autour de mon document unique d'évaluation des risques professionnel (DUER)	Fiche 2.1 : Le document unique et sa méthodologie
Utiliser un outil gratuit en ligne pour l'évaluation des risques professionnels (EVRP)	www.inrs.fr OIRA : évaluation des risques pour les TPE - INRS